

n'avaient droit qu'à 4½ pour 100 d'intérêt et tout le revenu excédant ce service des intérêts appartenait à l'Etat. En cas de liquidation—éventualité presque impossible—les actionnaires touchaient simplement leur mise de fonds.

Cela semblait assez satisfaisant au point de vue de ceux qui étaient le plus en faveur du contrôle de la banque par le gouvernement. Je me demande ce qu'un particulier eût rêvé de mieux comme valeur solide. Mais une certaine classe de citoyens de notre pays ne se sont pas montrés satisfaits, naturellement, je veux dire ceux qui pensent que si une banque est assez généreuse chacun aura toute la monnaie dont il a besoin, et que seule une sinistre puissance financière s'y opposerait. On cria partout, en des termes devenus très communs, que cette institution devait être nationalisée, devenir la propriété du peuple, administrée pour lui, indépendante des puissances d'argent et que surtout la monnaie devait correspondre davantage aux besoins du public. Je vois que ces paroles font sourire plusieurs honorables membres. Ces mots ont été prononcés par le premier ministre actuel et par l'un des membres les plus actifs de l'autre Chambre que plusieurs considéraient, et qui se pensait lui-même, une éminente autorité en matières de finance et de monnaie: le représentant actuel de Vancouver.

Ainsi le public s'est échauffé au sujet de cette banque centrale. On fit croire à nombre de gens que, sous l'ancien gouvernement, la haute finance avait triomphé et avait dicté les dispositions de la mesure législative approuvée par cette Chambre unanimement, je crois, il y a deux ans. Ils pensaient que si seulement des hommes de principes, dominés par l'amour du peuple et non par leurs affiliations avec les brasseurs d'affaires, pouvaient avoir la haute main, le numéraire serait émis selon les besoins du public, ce qui, naturellement, fut interprété par le député que j'ai mentionné et par plusieurs autres membres actuels de la Chambre des communes, comme signifiant que tous ceux qui avaient un pressant besoin d'argent auraient toute la monnaie désirée. Formule propre à séduire une certaine classe en temps d'élection. Classe nombreuse et qui compte bien des gens de bonnes intentions, mais fort peu au courant du rôle réel et de la fonction du numéraire ainsi que de toutes les difficultés particulières à l'opération du régime financier d'un pays qui ne forme qu'une unité dans la famille des nations.

On nous promet donc une revision afin de contenter ces urgents besoins publics. Cette revision serait effectuée à cette session-ci, ferait de la banque centrale la véritable propriété de l'Etat, en rendrait la maîtrise au Gouvernement dans l'intérêt de la nation, avec mandat absolu d'émettre du numéraire

conformément aux besoins du peuple. C'est-à-dire que plus les besoins étaient impérieux, plus la monnaie devait abonder; elle devait atteindre ceux qui en avaient le plus besoin, au lieu de rester entre les mains de ceux qui la possédaient de droit.

Eh bien nous avons ce bill. Je vais indiquer à la Chambre en quoi cette mesure change la loi. Tout d'abord, ce projet de loi prévoit que le gouvernement canadien souscrira une autre émission de \$5,100,000 de capital-actions au prix payé par le public. C'est \$100,000 de plus que tout le capital social maintenant détenu par le public, et, par conséquent, selon le prétexte des avocats de cette mesure, le Gouvernement a plus d'autorité provenant d'une possession plus considérable. Cette nouvelle souscription n'est pas basée sur la théorie qu'il faut plus d'argent pour le capital de la banque. Même le ministre qui a présenté le bill n'a pas prétendu qu'il était nécessaire de l'augmenter. La banque a tout le capital qu'elle peut utiliser. Lorsque l'Australie a établi une banque centrale, elle n'a souscrit aucun capital. Le gouvernement de ce pays ne prêta à cette banque que le capital de roulement dont elle avait besoin. Avec ses privilèges, ses énormes pouvoirs, rien n'empêche une banque centrale de gagner assez d'argent pour justifier son existence financière, sans avoir besoin d'un capital considérable. Donc, le capital, en demeurant dans les voûtes de la banque, c'est superflu.

Permettez-moi de rappeler un souvenir. Il y a environ trois jours que nous avons siégé en comité au sujet de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Et nous avons découvert, fait scandaleux, de l'aveu même des fonctionnaires de l'Etat, leur seule justification étant que c'était absolument nécessaire,—que des maisons d'affaires, modestes ou importantes, dans des conditions difficiles ou prospères,—si même il s'en trouve dans des conditions prospères, vu que la plupart luttent désespérément,—ont dû être amenées devant le tribunal financier et évaluées pour des taxes sur de l'argent gagné à une époque aussi reculée que 1934. Des établissements d'affaires, qui avaient acquitté toutes les taxes requises par la loi, l'impôt sur le revenu et les contributions exigées des compagnies, qui avaient reçu quittance complète du Trésor du Canada, furent rappelées, dis-je, devant le tribunal des impôts, qui leur demanda encore plus d'argent pour ces années. Comme nous demandions une explication, on nous répondit simplement: "Six millions." Le Gouvernement avait besoin de 6 millions de dollars. Tout, ou presque tout cet argent passe ici. On préleva ces impôts afin de placer \$5,100,000 dans la banque centrale,